

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES ET LA RESURGENCE DES CONFLITS ARMÉS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

NATURAL RESOURCE GOVERNANCE AND THE RESURGENCE OF ARMED CONFLICT IN SUB-SAHARAN AFRICA

NGOYI NZAMBA Willy

Doctorant

Ecole Supérieure Robert de Sorbon®

En partenariat avec l'Université de Parakou

République du Bénin

MANTSIE Rufin-Willy

Professeur Agrégé des Universités du CAMES

Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) Brazzaville

Enseignant à l'Université Marien Ngouabi / Brazzaville – Congo

Date de soumission : 15/04/2024

Date d'acceptation : 20/05/2024

Pour citer cet article :

NGOYI NZAMBA W. & MANTSIE R. (2024) «LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES ET LA RESURGENCE DES CONFLITS ARMÉS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 7 : Numéro 2 » pp : 970 - 992

RESUME

Soixante années après la folie des indépendances africaines, le décollage économique du continent est au point mort, au motif que les pays dotés de minerais de tout genre, attisent les convoitises de leurs voisins qui ne digèrent pas le fait d'en être privés. Ils exigent qu'on redessine le tracé des frontières en Afrique pour la redistribution des richesses. Paradoxalement, le continent demeure l'une des régions les moins développées du monde en comptant des populations parmi les plus pauvres. Et quand les Multinationales s'en mêlent pour tirer profit, le brasier n'est pas prêt de s'éteindre sur le continent. Par manque de sincérité et de transparence, les dirigeants africains n'en parlent ouvertement, mais le climat de chaos plombe les économies africaines et témoigne d'une absence de gouvernance de richesses naturelles, souvent corrélée à une sorte de « malédiction de ressources naturelles ».

Cette situation charrie des fléaux impitoyables : la corruption endémique, les tensions sociales et les conflits armés. Même les tentatives de médiation s'avèrent plus dangereuses que la crise initiale. Les médiateurs deviennent des tireurs de ficelle. Il apparaît nécessaire d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles pour le développement du continent.

Mots-clés : Gouvernance ; Richesse naturelle ; Corruption endémique ; Conflit armé

ABSTRACT

Sixty years after the madness of African independence, the Economic take-off of the continent is at a standstill, on the grounds that countries endowed with minerals of all kinds, attract the covetousness of their neighbors who do not tolerate being deprived of them. They demand that the boundaries in Africa be redrawn for the redistribution of wealth. Paradoxically, the continent remains one of the least developed regions in the world with some of the poorest populations. And when the multinationals get involved to profit, the fire is not ready to die on the continent. For lack of sincerity and transparency, African leaders do not speak openly, but the climate of chaos is weighing down African economies and testifies to an absence of governance of natural resources, often correlated with a kind of "curse of natural resources". This situation carries merciless scourges: endemic corruption, social tensions and armed conflicts. Even attempts at mediation are more dangerous than the initial crisis. Mediators become string-shooters. It appears necessary to improve the governance of natural resources for the development of the continent.

Keywords: Governance ; Natural wealth ; Endemic corruption ; Armed conflict

INTRODUCTION

Beaucoup de pays africains étaient ambitieux à leur accession à l'indépendance en fondant l'espoir sur les richesses naturelles [Les ressources naturelles recouvrent la terre, l'eau, les ressources minières, les énergies (pétrole, gaz naturel), les pierres précieuses, l'or, le zinc, les forêts, gazières, etc.]. Deux ou trois décennies plus tard, ces pays ont connu une dégradation de leurs économies à cause de l'effritement de leurs moyens de production orientés surtout vers l'industrie extractive. À la fin de la colonisation dans les années 1960, certains pays africains avaient adopté des programmes d'appui aux agriculteurs locaux, d'autres avaient choisi d'investir plus dans l'industrialisation et les infrastructures (routes, ponts, logements). Les dirigeants de la plupart des pays africains avaient pensé exploiter d'abord les ressources minières pour avoir les moyens de financer d'autres grands projets importants (Dembélé, 2015). On comprenait moins leur méthode de hâter le développement, compte tenu des attentes çà et là.

Cependant, l'accession des pays africains à la souveraineté internationale a ravivé les crispations des tribus minoritaires, qui redoutaient l'indépendance de peur d'être marginalisées. Elles ont trouvé une oreille attentive auprès des multinationales en mal d'affaires qui en ont profité pour semer la graine de divisions, alimenter les conflits communautaires, et continuer tranquillement le pillage des ressources naturelles. Ainsi débute la malédiction des ressources (Carbonnier, 2013).

Le chercheur marocain Oumnia Boutaleb (2022), expert en relations internationales, affirme qu'avec près d'une vingtaine de pays dotés de minerais de tout genre, l'Afrique renferme sans nul doute les plus grandes réserves en ressources naturelles du monde. Paradoxalement, le continent reste la région la moins développée, ployant sous le joug d'une pauvreté extrême, des inégalités sociales et de la spoliation de ces ressources naturelles par des multinationales avec l'aide des Africains eux-mêmes. Ce sont autant de pesanteurs qui plombent les économies et retardent l'intégration continentale. Ces ressources naturelles sont corrélées à une sorte de malédiction dont seraient victimes les pays qui en sont dotés. A cela s'ajoute une corruption endémique qui attise la voracité des pays voisins et crée des conflits armés. Boutaleb préconise alors l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles pour le développement de l'ensemble du continent.

De façon générale, notre article vise à contribuer à une meilleure compréhension des déterminants de la bonne gouvernance des ressources naturelles des pays africains pour le développement harmonieux et pour la paix durable sur l'ensemble du continent.

Cet objectif global entraîne trois objectifs spécifiques suivants :

- *Objectif spécifique 1* : Identifier et protéger les pays africains qui disposent des ressources naturelles avec une traçabilité claire de leur mise en valeur ;
- *Objectif spécifique 2* : Déterminer les facteurs qui entraînent la fraude et conjurer la mauvaise exploitation des sites miniers se trouvant sur le continent ;
- *Objectif spécifique 3* : Débusquer les facteurs et les acteurs qui contournent sciemment les institutions nationales, régionales et continentales légales dans l'exploitation minière ;

Pour atteindre les objectifs de cette étude, nous formulons trois hypothèses :

- *Hypothèse 1* : Les pays africains n'ont pas intérêt à vivre dans la conflictualité ; car ils payeront lourdement les conséquences de leur aveuglement ;
- *Hypothèse 2* : La localisation des zones minières, la mise en valeur commune si possible, la mutualisation des forces pour la gestion des ressources naturelles ; ce sont là des garanties pour la paix et le développement durable de l'Afrique ;
- *Hypothèse 3* : L'appartenance de tous les pays africains à la ZLECAf depuis 2021 devrait ouvrir une nouvelle ère pour le développement et la coopération de l'Afrique par le biais du commerce, pour favoriser la transformation économique et sociale.

1. CADRE METHODOLOGIQUE DE NOTRE TRAVAIL

Philippe Hugon nous permet de rapprocher et d'analyser les relations conflictuelles et les ressources naturelles en Afrique dans une écologie politique de différentes guerres : guerres de prédation, guerres d'occupation, guerres de sécession liées à l'exploitation des ressources naturelles, etc. Toutes ces stratégies conflictuelles sont esquissées pour cerner le climat de violence (coloniale, impérialiste, de pillage). En étudiant les cas de nombreux conflits armés africains, on pourrait bien percevoir trois choses importantes :

- 1/ l'enchevêtrement des facteurs et des acteurs de la conflictualité ;
- 2/ l'engrenage d'une économie de conflits ;
- 3/ le rôle spécifique des ressources naturelles.

De façon empirique, nous adhérons au constat de nombreux experts, notamment le Pr Thierry Kirat (2000), sur les conflits armés perçus comme des pesanteurs majeures pour l'environnement et de gros risques de militarisation durable. Mark Pearce précise que, dans

les années 1960, la défoliation de la jungle vietnamienne par l'armée américaine avait interpellé la conscience collective sur la protection de l'environnement en situation de conflit armé (Pearce, 2000). Les conflits armés, qu'ils soient internes ou internationaux, ont toujours un coût humain et environnemental considérable. Outre les pertes en vies humaines et les errances de populations, les conflits armés drainent un cortège de malheurs : la dégradation de l'environnement, l'exposition des civils aux intempéries, le manque d'eau potable, l'absence d'hygiène, la crise alimentaire, la déscolarisation des enfants, les épidémies liées à la promiscuité, les abus sexuels et la contrebande. Ces situations soulèvent la responsabilité des commanditaires de guerres (fournisseurs d'argent, d'armes et de munitions) et des belligérants qui écument les nombreux territoires (Bouchard, 2006).

1.1. L'enchevêtrement des facteurs et des acteurs de la conflictualité ;

Philippe Hugon (2006) admet que la plupart des conflits armés en Afrique résultent d'une combinaison de plusieurs facteurs, visant à créer l'instabilité des situations. Mais, les raisons économiques et sécuritaires sont les plus visibles au point de passer pour les véritables pesanteurs qui freinent le développement harmonieux du continent. Ainsi, la sécurité est devenue le facteur primordial qui mérite une attention soutenue. Elle est un bien public très précieux dès qu'elle est mise à rude épreuve dans le monde. Les ressources naturelles suscitent la convoitise et la jalousie entre les Etats en prenant diverses formes, dont les plus extrêmes sont les conflits armés. Ceux-ci diffèrent selon leur intensité, leur durée et leur dimension territoriale. Ils peuvent devenir nationaux, régionaux ou internationaux, même si tout se déroule à l'intérieur d'un seul pays.

L'approche de Philippe Hugon nécessite un cadre d'analyse impliquant des outils méthodologiques et opérationnels adéquats, dans la perspective du développement durable. Selon lui, l'Afrique est devenue le continent où le nombre de victimes du fait des conflits armés est le plus élevé au monde, malgré un petit répit de la conflictualité.

Tableau 1 : La multitude de conflits ayant ensanglanté l'Afrique entre 1990 et 2004

	1990-1994 (moyenne)			1995-1999 (moyenne)			2000-2004 (moyenne)			2004 (moyenne)		
	T	G	Te	T	G	Te	T	G	Te	T	G	Te
Afrique	7	6	2	7	7	1,4	9	6	1,2	5	5	1
Monde	25	20	14	24	13	10	20	12	9	19	11	8
%	28	30	14	29	53	14	45	50	13	26	45	12

Source : statistiques de l'UCDP (*Uppsala Conflict Data Program*) cités par SIPRI (2005, p. 122).

T : total ; G : gouvernement ; Te : territoire.

A l'analyse de ce rapport de l'UCDP publié par Oxford University Press (2005), nous avons remarqué que dans les années 1960, les combats armés en Afrique étaient essentiellement considérés comme des luttes de libération du joug colonial. Il n'y avait presque pas de guerre classique entre les Etats, en dehors de quelques frictions sur la délimitation des frontières héritées de la colonisation, le cas de l'Ethiopie et l'Erythrée. Quelques affrontements armés opposaient les peuples éleveurs nomades aux peuples sédentaires cultivateurs pour l'occupation des terres arables et des oasis d'abreuvement. Mais, depuis 1990, dix-neuf conflits majeurs ont été localisés dans 17 pays africains, dont la fameuse « guerre des pauvres », opposant les deux États (Éthiopie-Érythrée). Nous avons constaté que l'accalmie sur le front des conflits majeurs en Afrique entre 1990 et 1997 a rebondi subitement entre 1998 et 2004 (11 conflits par an), et la tendance reste à la surchauffe jusqu'aujourd'hui. Depuis trois décennies, des conflits armés générés par les voisins rwandais et ougandais continuent d'endeuiller le flanc Est de la République démocratique du Congo (RDC), les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) sont en lutte contre les bandes armées (djihadistes), l'ouest du Cameroun et le Nord du Nigeria sont en butte aux attaques armées du groupe religieux Boko-Haram, la Centrafrique est frappée d'insécurité et des groupes armés et criminels continuent d'opérer dans de vastes régions du pays. La Somalie, l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi que le Sud-Soudan sont continuellement secoués par des attaques de Daech. Le Tchad est en constant état de rechute en conflits armés, la Libye est en plein chaos à cause des affrontements sporadiques des groupes armés. Tous ces conflits ont mis en avant les facteurs de sous-développement qui engendrent l'insécurité et le pillage des minerais.

Autrefois, le traitement du conflit était d'abord le travail des sociologues, puis des économistes, selon l'économie politique d'inspiration marxiste et institutionnaliste adoptant une perspective macrosociale. Dans la tradition marxiste, le conflit n'est pas un sujet de réflexion au sens conceptuel du terme comme chez les capitalistes ; c'est une phase de lutte de classes et de rapports sociaux. François Perroux (1903-1987), parlait du conflit en mettant l'accent sur le phénomène socio-politique et juridique de l'économie. Il montrait davantage sa préoccupation pour les conflits entre groupes sociaux dans l'accès aux richesses, aux opportunités de gains et de prérogatives légales. Il parlait de conflit en mettant en scène la coopération et la contradiction dans les relations entre les nations, de manière inextricable ou dans les rapports de domination prévalant au sein des entreprises capitalistes entre les dirigeants et les salariés.

Nous nous inspirons de ces éléments pour évaluer les modes et méthodes d'analyse des conflits dans la théorie économique moderne, en nous attardant de manière spécifique sur leur dimension spatiale en référence aux conflits d'usage et de voisinage. Nous nous proposons de rappeler les événements contemporains des conflits au Moyen-Orient entre Israël et la Palestine, à l'Extrême-Orient entre l'Afghanistan et le Pakistan, en Europe orientale entre l'Ukraine et la Russie, dans la Corne de l'Afrique entre l'Erythrée et la Somalie, dans l'Est de la RDC contre le Rwanda, dans le Sahel entre le Burkina, Mali, et Niger contre l'Etat islamique, etc. Nous résumons ces conflits au regard des théories économiques d'occupation de terres, d'exploitation des ressources naturelles, de mélange des préoccupations publiques locales et environnementales, bref, il y a un lien étroit entre Conflit et Intérêt économique (Hugon, 2006).

1.2. L'engrenage d'une économie de conflits

L'enlèvement des conflits armés fait naître une « économie militarisée » sous le sceau de la cupidité dans les territoires conquis par les belligérants. Par la suite, une économie de fraude s'instaure sur le théâtre d'hostilités, qui devient un territoire fragmenté de façon totalement illégale par les groupes militarisés en forçant la population civile à travailler pour eux. C'est ce que Géraud Magrin appelle également l'économie de prébendes, c'est-à-dire un système rentier qui s'enracine sur des relations difficiles, basées sur le fait que les groupes armés se répartissent le contrôle des sites, surveillent les canaux de transport, organisent des barrages routiers payants, rackettent les villageois jusque dans leurs champs, braquent, chapardent,

spolient ; car l'enjeu de leur travail c'est la conquête de nouvelles positions de rente (Magrin, 2013).

Une telle situation s'apparente à celle de l'économie mafieuse où chaque partie au conflit occupe son territoire et prélève ses impôts forcés le plus rapidement possible. Si l'une empiète sur le territoire de l'autre, c'est la guerre. On constate à certains moments que des collusions se font et se défont entre des groupes rivaux pour monter des enchères et faire durer le *statu quo* du désordre économique où se mêlent les militaires, les hommes d'affaires, et les hommes politiques.

De nombreux travaux de recherche montrent qu'en période de conflits armés, il y a une réallocation des ressources publiques vers les investissements militaires, du côté de l'Etat, pour des raisons de sécurité, et des interventions militaires qui exigent l'exécution des dépenses non prévues par le budget de l'Etat. Ces dépenses aggravent le déficit public, créent des tensions inflationnistes et la volatilité des prix d'actifs financiers (Kimbambu, 2012). Les conflits armés déclenchés ou entretenus créent deux situations concomitantes : la fragilité de l'Etat et le foisonnement d'actes de « cupidité » de la part des individus sans foi ni loi qui commettent des abus de tous genres pour le contrôle des ressources naturelles et des rentes, rendant peu efficaces toutes les médiations pour ramener la paix. Dans le jargon médical, on dirait qu'il y a des individus ou organismes qui vivent en temps de guerres comme des bactéries saprophytes qui prospèrent dans le corps des êtres vivants et propagent les infections. C'est la malédiction des ressources naturelles (Atkinson, 2003).

Dans les années 1960, les Etats-nations hérités de la colonisation vivaient la saine émulation avec leurs ressources naturelles, selon Antoine Sawadogo (2003). Les pays producteurs du pétrole rivalisaient d'efforts pour satisfaire les besoins du marché ; les pays détenteurs de minerais affichaient des records d'extraction pour engager des projets de développement ; les autres pays n'étaient pas en reste, ils mettaient en avant plan les trouvailles de leurs recherches dans les filières agricoles, halieutiques, pastorales, et même dans la mise en valeur de ses paysages pour attirer les touristes étrangers et engranger des devises. Chaque pays était d'exposer ses atouts naturels pour permettre au continent noir de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. Tous ces pays voulaient en même temps relever plusieurs défis comme ceux de l'unité du continent, de la refondation de l'Etat postcolonial, de la promotion de la démocratie et des droits humains, de la mise en place des conditions de paix et de liberté pour un développement durable. Ces objectifs étaient onéreux et nécessitaient la solidarité

entre les Etats pour la création de nouvelles richesses. Aucun Etat ne mijotait des plans d'agression contre ses voisins pour piller leurs ressources minérales.

Mais, la nouvelle génération des leaders africains arrivée au pouvoir depuis 1990 s'est montrée plus ambitieuse et plus opiniâtre (Vallée, 2012). Son activisme et sa stratégie d'influence ne font pas de la guerre une priorité, mais elle s'en sert comme une variable d'ajustement pour gérer aussi bien son effectif militaire que le rapport de force sur le continent en reléguant certains États dans une situation de fragilité à cause de la valeur de leur indice inférieure à une valeur seuil de l'indicateur. Nous retenons que la plupart des États fragiles sont ou ont été le théâtre de conflits armés (Somalie, Soudan, Afghanistan et Irak, RCA et RDC) déclenchés ou alimentés par l'existence de ressources naturelles (du pétrole dans les quatre premiers cas, même si les guerres de Somalie et du Soudan ont eu des motifs politiques, par rapport aux minerais en RCA et en RDC).

2. LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE

Comme nous pouvons l'observer, en cas de durcissement du conflit armé, il se déploie une économie de contrebande dans les pays en développement (en Afrique et dans plusieurs parties du monde), tandis qu'en Europe et dans les pays développés, en cas d'une longue durée de conflit, les grandes entreprises et les gouvernements réfléchissent à créer les super profits.

Par exemple, la guerre en Ukraine dès 2022 a relancé l'industrie française de défense. Au départ, la France voulait soutenir l'Ukraine avec ses stocks d'armes et de munitions. Elle comptait sur les États-Unis pour la relayer en envoyant de l'armement en Ukraine ; mais les USA s'opposent à l'idée d'envoyer des troupes au sol en Ukraine. Il ne s'agit pas d'une guerre opposant les Américains et les Russes. Selon plusieurs experts, on a basculé d'une guerre de stocks à une guerre de capacité industrielle (Guinochet, 2024).

En Afrique, l'absence de bonne gouvernance de ressources naturelles attirent les vautours. L'égoïsme des uns crée l'inégalité de distribution des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles. La souffrance des autres les transforme en cibles instrumentalisées par les dirigeants pour financer leur maintien au pouvoir. De plus, la corruption endémique au sein des institutions étatiques est une réalité. Les conflits armés deviennent un fonds de commerce pour attirer les regards du monde entier sur les pays sans ressources naturelles. Des situations scabreuses sont montées en épingle pour créer et entretenir l'instabilité sociale.

C'est la théorie défendue par les deux économistes Jeffrey Sachs et Andrew Warner (2001). Selon eux, au sein d'États fragiles, on fait émerger plusieurs groupes armés pour le contrôle

des ressources naturelles. Cette configuration est appelée « captation de la rente » et peut avoir des répercussions monstrueuses allant jusqu'à décimer des territoires entiers.

Pour autant, on ne pourrait pas considérer les ressources naturelles comme unique cause d'instabilité, d'appauvrissement ou encore de retard de développement. Bien utilisées, ces ressources naturelles permettent dans certains cas de booster l'économie du pays. Dans ces cas-là, les revenus issus de la production de ces ressources sont convenablement réinjectés dans l'économie, dans le développement humain, dans les services sociaux ainsi que dans l'investissement dans les infrastructures de base. Ainsi, le pays se porte très bien. Il serait prudent d'affirmer que l'abondance en ressources naturelles n'est pas un péché, mais c'est la mauvaise gouvernance qui détruit les vies humaines pour accéder aux richesses.

Nous déplorons surtout le fait que les pays africains dotés de ressources naturelles ne sont pas préparés pour une transformation remarquable. Pourtant les sites d'extraction des minerais devraient devenir des gigantesques fabriques des batteries à gravité ou des endroits pour développer des projets de stockage énergétique à l'aide des technologies prometteuses. Du Caire au Cap, partout en Afrique, les populations se plaignent du manque d'électricité en permanence et des délestages à répétition, alors qu'il y a moyen aujourd'hui de vivre la conversion de l'énergie potentielle en énergie cinétique. Ce potentiel est considérable dans tous les pays du continent pour répondre aux enjeux du stockage d'énergie et assurer la transition vers un avenir énergétique durable. Le développement de ces technologies pourrait permettre de mieux exploiter les ressources renouvelables tels que l'hydroélectrique ou le solaire. Par ailleurs, il a été prouvé que la plupart des pays dotés de beaucoup de ressources sont gouvernés par des régimes non démocratiques. Ces dirigeants utilisent les revenus d'extraction des ressources naturelles pour s'attacher les services de leurs thuriféraires. C'est à travers de telles pratiques que certains dirigeants africains se sont maintenus au pouvoir durant des décennies en rétribuant les services sécuritaires très puissants ainsi que les réseaux maffieux qui sont à leur solde.

2.1. Emprise des entreprises étrangères sur les terres rares

Lorsqu'on aborde le sujet de la gouvernance dans le cadre de la thématique de l'exploitation des ressources naturelles, on pense presque systématiquement aux gouvernements et aux pouvoirs publics de manière générale. Il est vrai que ces derniers se situent en première ligne. Cependant, d'autres acteurs occupent une place tout aussi importante dans la gestion des ressources. Les grandes multinationales et les entreprises étrangères lorgnent toujours des

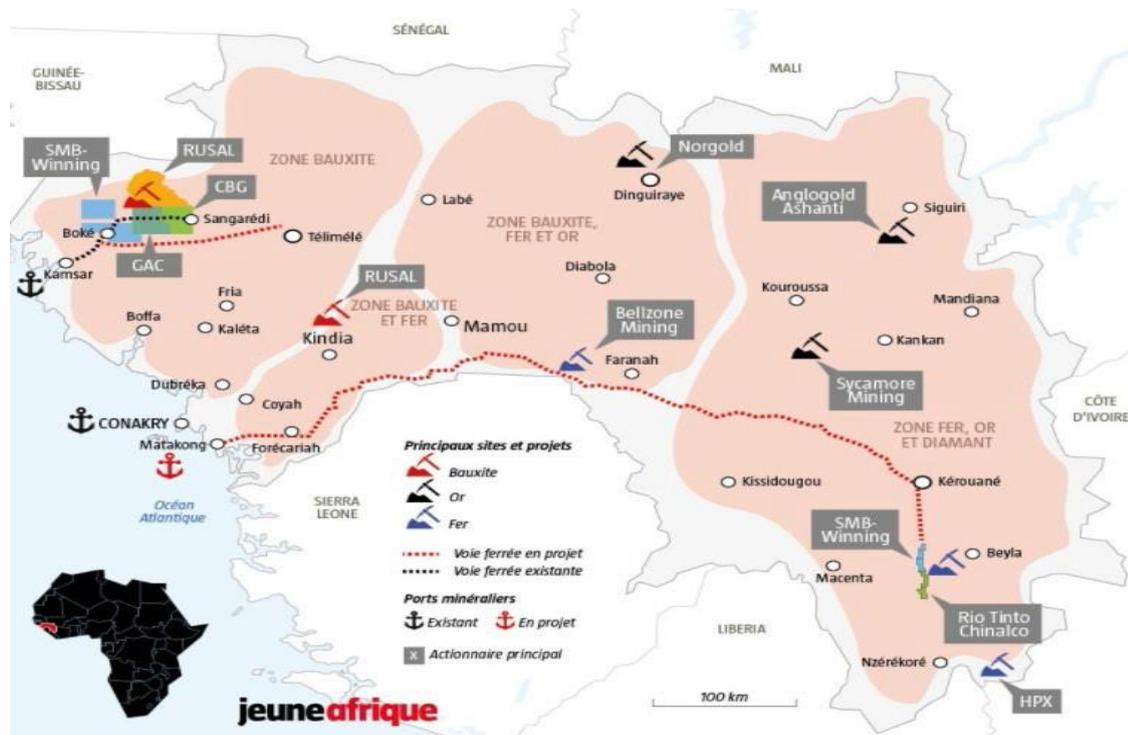
affaires juteuses en Afrique, notamment dans le secteur des ressources naturelles. Dotées de grandes compétences techniques et de gros moyens financiers, ces sociétés internationales jouent un rôle important dans les hautes sphères des affaires du monde avec lesquelles elles collaborent pour influencer les décideurs africains sur l'économie de tel ou tel pays, celles-ci s'avèrent nuisibles dans plus d'un cas (Sow, 2013). Plusieurs investisseurs, attirés par de telles opportunités mais désireux avant tout de réaliser beaucoup de gains, ont mis à leur profit des gouvernements peu scrupuleux à la tête de certains de ces pays. Trop souvent, ces mêmes investisseurs ont profité de la faiblesse des gouvernements, des procédures opaques dans certains pays ainsi que des systèmes de corruption développés au sein d'institutions étatiques peu contrôlées (Garric, 2010). Il arrive même que certaines entreprises profitent de situations politiques peu prospères ou encore de conflits internes ou de tensions civiles pour mener à bien leurs affaires. Dans la majorité des cas, ces transactions et ces contrats s'opèrent avec la complicité des gouvernants qui en tirent soit des avantages financiers soit des soutiens politiques leur assurant un maintien au pouvoir pour des années supplémentaires (Dembélé, 2015). Dans un cas comme dans l'autre, les entreprises parviennent à réaliser des profits considérables tout en étant très faiblement exposés aux risques sur leurs investissements.

La méthode d'exploitation minière se place dans tous les pays africains dotés de ressources naturelles. Au vu de la forte disponibilité en diverses ressources naturelles, principalement les minerais stratégiques, indispensables dans les technologies de pointe, dans l'intérêt des pays développés et dans certains pays émergents. Sur les sites d'exploitation, plusieurs grandes compagnies étrangères se trouvent en concurrence pour l'obtention des titres miniers. Plusieurs entreprises minières ont profité du manque de transparence ambiante, de l'absence de cadre réglementaire défini pour le secteur extractif, pour engranger des opportunités d'affaires juteuses.

Le XXe siècle a été marqué en Afrique subsaharienne par la colonisation et l'indépendance postérieure des États africains, qui ont hérité d'économies basées sur la production et l'exportation de matières premières (García-Luengos, 2020). Il y a urgence pour repenser l'économie en Afrique. Car, le niveau d'endettement élevé de ces États a fait place à des plans d'ajustement structurel, dictés par les institutions financières internationales (IFI), qui se sont soldés (sauf pour le Ghana et l'Ouganda, à certaines périodes) par des échecs cuisants. D'autre part, la fin de la Guerre froide a contribué à la résolution de certains conflits et à la réduction de l'aide à une région dont le poids géopolitique avait été dévalué. Les années 90 ont également vu poindre de nouvelles guerres civiles (Côte d'Ivoire), l'effondrement de

certaines États (Liberia Sierra Leone, Somalie) et le génocide rwandais. Les ressources naturelles ont également joué un rôle-clé dans d'autres conflits (comme en République démocratique du Congo, connue sous le nom de Guerre de prédation) et, avec l'ouverture d'autres fronts (République centrafricaine, Sud-Soudan).

2.2. Cas d'entreprises étrangères minières présentes en Guinée



L'industrie extractive occupe une place centrale en Guinée. Elle est marquée par l'évolution des développements politiques du pays. Bien avant l'époque coloniale, la Guinée s'était lancée dans l'exploitation minière de manière artisanale à travers l'extraction de l'or ou du diamant de façon à répondre aux besoins des Guinéens. Avec la vague des colonisations en Afrique, notamment en Guinée, l'exploitation minière gagne en importance et se développe. En 1936, c'est d'abord le diamant qui est exploité, suivi de la bauxite et du fer près de deux décennies plus tard.⁹ Comme de nombreux autres pays africains, la Guinée représente une terre d'exploitation et un réservoir pour les anciennes puissances coloniales, ce qui donnait entièrement la main à ces dernières pour ce qui est des réserves naturelles. Depuis le départ des anciennes puissances d'occupation et avec l'obtention des indépendances, la gestion du secteur minier est revenue aux gouvernements nationaux. Puisque le potentiel minier du pays était bien connu de ses dirigeants, ceux-ci l'ont toujours placé au cœur de leurs préoccupations. Les entreprises étrangères ont continué à être très impliquées dans le secteur minier, avec l'aval des

dirigeants mais aussi malgré eux. La signature de contrats et l'octroi de titres d'exploitation minière ont toujours été empreints d'opacité dans les pays. Le secteur n'étant pas directement géré par les autorités compétentes, ces dernières n'ont pas été en mesure de conclure des contrats à leur avantage.

2.3. Un exemple de réussite africaine : le modèle botswanais

Un pays comme le Botswana, avec ses deux millions d'habitants, est considéré comme l'une des plus grandes réussites sur le continent africain en matière de gouvernance des ressources naturelles. Le Botswana a atteint des niveaux de développement sur les plans économique et social sans égal sur l'ensemble du continent. Il représente pour ses voisins un exemple de développement et une véritable ascension puisque le pays n'a pas été prospère sous la colonisation britannique. Le Botswana, comme le reste des pays africains ayant connu le même destin, peine à se développer. A l'obtention de son indépendance, en 1966, il est considéré comme l'un des pays les plus pauvres sur le continent africain. A l'époque, son PIB par habitant était parmi les plus faibles puisqu'il était d'environ 90 dollars courants par habitant. Aujourd'hui, le PIB a connu une croissance impressionnante puisqu'il a atteint 7500 dollars courants par habitant en 2018 avant d'atteindre 7347 dollars aux prix courants en 2021. Toujours au cours de la même année, le PIB était 18 milliards de dollars aux prix courants. En ce qui concerne les indicateurs sociaux, le Botswana a réalisé d'importantes avancées. Le taux de pauvreté, qui était de 60%, quelques années après l'indépendance, s'est fixé à 19,3% en 2009, d'après les dernières données disponibles à ce jour. De plus, l'espérance de vie a augmenté puisqu'elle est passée de 49,18 ans, en 1960, à 69,59 ans, en 2019. Par ailleurs, le pays a enregistré une croissance moyenne de 9% dans la première moitié des années 2010. Selon l'Agence nationale des statistiques botswanaise, l'industrie diamantaire représente aujourd'hui 89% des revenus issus de l'exportation et cette dernière contribue à un tiers du PIB.

Pour de nombreux experts, le Botswana est l'un des rares pays africains à avoir échappé au destin maudit réservé à ceux qui renferment d'importantes réserves naturelles. Bien qu'il détienne de grandes réserves de diamants, le pays semble avoir tiré profit de sa richesse. Le Botswana est aujourd'hui le deuxième producteur mondial de diamant. Ces performances sociales et économiques sont le résultat d'une bonne gouvernance, doublée d'institutions fortes et transparentes ainsi que de la mise en place de politiques de développement adéquates et adaptées. Le pays a capitalisé sur son activité minière et en a fait un outil de

développement. Sur le plan politique, le pays est considéré comme une démocratie où des élections libres et transparentes sont organisées à la fin de chaque mandat présidentiel. Le pays est gouverné par le même parti ayant pris le pouvoir après l'indépendance, le Botswana Democratic Party (BDP).

Pour comprendre les raisons qui ont fait que le Botswana a réussi là où d'autres aux mêmes capacités, ont échoué, il faut remonter l'histoire. Les Britanniques considéraient à cette époque le Bechuanaland, l'ancêtre du Botswana, comme un point de chute entre l'Afrique du Sud et la Namibie et ne revêtaient donc pas à leurs yeux une grande importance. C'est pour cette raison que la Grande-Bretagne n'a pas réellement développé d'infrastructures dans le pays. C'est également la cause qui les a poussés à ne pas intervenir dans le système politique et donc à ne pas altérer le bon fonctionnement des traditions politiques botswanaises pratiquées avant leur arrivée. Ce sont d'ailleurs les mêmes institutions, très inclusives à bien des égards, qui ont continué à régir le pays même après la colonisation. La particularité des institutions dont est doté le Botswana se trouve dans le fait que celles-ci rendent les dirigeants redevables vis-à-vis de la population. De même, la population a tout intérêt à ce que les dirigeants prennent en main la gestion des ressources puisque cette redevabilité s'est toujours traduite par une efficacité économique. Mais en réalité, la légitimité des leaders politiques remonte plus loin dans l'histoire. Avec la montée de mouvements sociaux en Afrique australe, plusieurs communautés se déplacent à l'instar de la communauté Tswana qui élit domicile au Botswana. Ces derniers sont des éleveurs expérimentés et font donc de la gestion du bétail leur activité principale et leur principale source de revenus. Ce sont ces derniers qui façonneront le système politique du pays durant toute la période coloniale et bien après. L'arrivée des Britanniques à la fin du 19^{ème} siècle n'aura pas raison de ce système. Le système politique de l'époque instauré par les Tswanas ne repose que très peu sur une hiérarchie bien définie mais porte plutôt sur une sorte de chefferie communautaire traditionnelle qu'on appelait les Kgotla. Cette forme de politique permet une approche plus rapprochée entre les dirigeants au niveau local et leurs gouvernés pour discuter des questions relatives à la vie politique. C'est également ce qui fait que les gouvernés pouvaient demander des comptes à leurs dirigeants sans aucune crainte. Le peu d'intervention orchestré par les Britanniques a permis à une certaine élite politique de se dégager et à gouverner le pays par la suite. Les différents dirigeants qui se sont succédé depuis l'indépendance ont mis un point d'honneur à mettre les revenus de l'industrie du diamant au profit du développement des services publics et de l'infrastructure.

Lorsque les Britanniques quittent le Botswana, le pays est extrêmement pauvre. L'agriculture, qui représente 40% de son PIB à cette époque, constitue son activité principale et le pays se trouve donc fortement dépendant de ses importations pour nourrir sa population. En 1967, un an après le départ du colonisateur, le Botswana fait la découverte de gisements diamantifères d'abord dans la ville d'Opara dans le Centre-Est du pays. Six années plus tard, en 1973, deux nouveaux gisements sont découverts dans les villes de Letlhakane, une localité du District Central et Jwagneng, une ville du Sud du pays. Ces découvertes lancent le Botswana dans une toute nouvelle direction. Alors que le pays était perçu comme un territoire sans grand espoir, enclavé, celui-ci disposait à présent de moyens d'assurer son développement. L'économie du pays suit également la voie des nouvelles découvertes et le Botswana devient une économie de rente. Les diamants ne sont cependant pas le seul minerai que le pays exploite mais il dispose également de ressources en charbon, en cuivre ou encore en or. Depuis, le pays dispose de l'une des économies les plus dynamiques sur le continent, surtout à la fin du 20^{ème} siècle juste après le début de l'exploitation. Cette dernière reposait d'ailleurs principalement sur l'exploitation des diamants.

Cependant, l'augmentation des revenus issus de l'exploitation des diamants a entraîné le pays dans une forme de dépendance des revenus qui en sont tirés mais sans en subir les retombées négatives. C'est ce qui a incité plusieurs économistes à tenter de comprendre le modèle botswanais au moment où d'autres pays africains semblaient dans les « travers » de l'abondance en ressources. Pour ces économistes, c'est le système politique et ses institutions qui expliquent une telle réussite. Pour James Clark Leith, la démocratie a permis au Botswana de s'épargner plusieurs effets négatifs expérimentés dans d'autres pays africains aux traditions politiques peu démocratiques. Selon cet économiste, les symptômes décrits dans la maladie hollandaise ont pu être contournés dans le cas du Botswana grâce à ses institutions fortes et ancrées dans l'histoire politique du pays. Pour les universitaires Robinson et Johnson, si les ressources en diamants ont été bien gérées, c'est grâce à un fort leadership politique qui a su orienter la nouvelle politique économique du pays. Ce sont donc ces politiques qui ont permis d'établir de bonnes bases pour le développement économique et social. A cet effet, le Botswana a fortement contribué au processus de Kimberley qui permet une meilleure traçabilité des diamants dans les pays africains et de ce fait plus de transparence dans l'exploitation minière, en présentant ses ressources comme issues d'un secteur réglementé et transparent.

Les gouvernements successifs ont prouvé leur attachement à la transparence dans le secteur minier. Outre leur participation à la création du Processus de Kimberley, ils ont mis en place des plans nationaux de développement pour mettre en exergue la transparence des activités du gouvernement et encourager la participation des citoyens aux processus étatiques pour justement permettre l'implémentation de politiques plus efficaces dans l'ensemble des secteurs mais également de contrôler les dépenses publiques. Ces mesures ont aidé le Botswana à prospérer dans l'exploitation de ses ressources. En 2017, l'Indice de gouvernance des ressources le place à la 18ème position sur un ensemble de 89 pays.

L'ancien président, Festus Mogae, expliquait la croissance économique du pays par le secteur minier. Selon lui, si l'économie botswanaise prospère, c'est principalement grâce à la réinjection des revenus tirés de l'exploitation dans le développement des services sociaux. L'attribution des droits miniers à l'État est le fondement de la politique minière du pays et empêche le développement de la corruption pour l'obtention de titres miniers. C'est ce qui permet aux pouvoirs publics d'assurer une redistribution équitable des revenus dans l'ensemble du pays et de rediriger les gains du secteur minier vers d'autres secteurs, comme les infrastructures, l'éducation ou encore la santé. C'est grâce à ces orientations politiques que 80% des Botswanais peuvent aujourd'hui accéder aux soins de santé de proximité et que le Botswana investit près de 9,6% de son PIB dans le développement de l'éducation.

Ces réussites ne doivent cependant pas passer sous silence les difficultés auxquelles le gouvernement botswanais fait toujours face. D'une part, bien que la centralisation des revenus entre les mains de l'État ait été mise en place pour assurer une redistribution équitable, les pouvoirs publics peinent encore à atteindre leur objectif. Selon les Nations unies, près de 30% de la population vit encore dans la pauvreté. Ce sont principalement les minorités autochtones qui sont marginalisées dans cette redistribution. D'autre part, au vu de la concentration de l'économie sur des niches très réduites, et compte tenu de sa dépendance aux exportations diamantifères, le Botswana se trouve très vulnérable aux cours des marchés mondiaux du diamant. Le tableau suivant analyse la vulnérabilité de l'économie du Botswana aux chocs extérieurs. Il montre que l'exposition du pays aux chocs est plus élevée que celle de la moyenne africaine puisque le pays obtient un score de 43 alors que la moyenne africaine est fixée à 37.

Cependant, malgré cette vulnérabilité, le Botswana est présenté comme étant un pays attractif surtout lorsqu'il est comparé au reste des pays africains. Sa stabilité politique ainsi

que son climat social paisible et son développement en font un partenaire de choix pour les investisseurs. Ainsi, selon l'Observatoire de la Compétitivité durable, le Botswana est l'un des pays les plus attractifs. Le tableau suivant montre les raisons qui font du Botswana un pays d'intérêt et le compare au reste de l'Afrique. Ainsi l'ensemble des indicateurs semblent placer le pays au-dessus de l'Afrique.

Les indicateurs de l'attractivité du Botswana



2016	Botswana	Afrique
Attractivité nationale	68	46
■ Infrastructures	41	30 >
■ Marché	52	47 >
■ Capital humain et financier	68	44 >
■ Gouvernance politique et économique	83	48 >

Source: Observatoire de la Compétitivité Durable

S'inspirant des leçons tirées des expériences d'autres pays africains quant à la dépendance des exportations de minerais, le Botswana a pris conscience de la limite de ses ressources naturelles. De ce fait, le gouvernement tente de diversifier son économie et de créer de l'emploi pour réduire le taux de chômage. Les autorités ont ainsi choisi de cibler les plus grandes préoccupations pour l'atteinte de cet objectif dans le 11^{ème} Plan national de développement publié en 2017 Les axes ci-après ont été mis en avant dans ce même plan :

- Sortie de la dépendance des ressources en diversifiant l'économie : cela implique la mise en avant de plusieurs secteurs économiques qui pourraient impulser la croissance ;
- Mise en avant des ressources humaines et développement de la formation ;
- Suivi et évaluation des politiques publiques relatives au secteur des mines ;
- Renforcer la bonne gouvernance du secteur.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La réussite de certains pays peut apporter des précisions sur les éléments qui permettent de transformer la richesse des sols en richesse des États et des nations et d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles.

- **Participation plus large des représentants des citoyens :** les politiques publiques mises en place dans le cadre du secteur extractif doivent intégrer les composantes de la société, et principalement des communautés locales qui sont les premières exposées aux impacts de l'exploitation des ressources. Une plus grande participation engendre une meilleure gouvernance du secteur ;
- **Mise en place d'une réglementation du secteur :** la mise en œuvre d'un cadre juridique et fiscal pour régir le secteur des ressources naturelles est indispensable. Une meilleure gestion passe par un encadrement efficace de l'activité extractive. Une optimisation des ressources résulte également de cet encadrement et permet de prioriser les intérêts des populations. Si le pays est déjà pourvu d'un cadre fiscal et juridique, celui-ci doit passer par un audit pour déterminer les dysfonctionnements et les axes d'amélioration ;
- **Mise en place d'une redevabilité des gouvernants vis-à-vis des populations :** les détails des dépenses des revenus issus de l'industrie extractive doivent être accessibles aux populations et intégrés aux budgets nationaux et aux différents plans de développement. Les dirigeants doivent instaurer un système transparent à travers la publication des revenus de l'extraction. De plus, la part qui revient au gouvernement ainsi que celle qui doit être investie dans les prestations sociales doivent être rendues publiques ;
- **Egalité dans la redistribution des revenus :** l'État doit veiller à faire profiter la population des revenus tirés de l'industrie extractive. L'égalité dans la redistribution des revenus doit être assurée. L'ensemble des citoyens devraient avoir accès aux services sociaux de même standard ;
- **Privilégier l'épargne des revenus d'exploitation :** devant un flux important de revenus, certains États procèdent à des dépenses dans une optique court-termiste. L'adoption d'une vision à long terme dans la gestion des revenus est primordiale pour assurer une bonne utilisation desdits revenus. Épargner une partie importante des revenus de l'exploitation dans des fonds publics gérés par des institutions indépendantes s'est avéré être un choix ingénieux pour la Norvège. Cela protège l'État des différentes fluctuations des prix des marchandises sur les marchés mondiaux et permet aux populations, présentes et futures, de pouvoir compter sur une épargne importante pour répondre à leurs besoins en matière de services sociaux ;
- **Transparence du secteur :** les États devraient adhérer aux différentes initiatives de

transparence dans le cadre du secteur extractif et faire en sorte que leurs réglementations respectives soient conformes aux normes et règles internationales. De plus, l'État doit assurer la mise en œuvre des différentes initiatives. De ce fait, les pays seraient munis de cadres solides pour encadrer la signature de leurs contrats, l'octroi des licences d'exploitation ainsi que la gouvernance de l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur pour assurer une transparence à tous les niveaux ;

- **Lutte contre les entreprises mal intentionnées** : la convoitise des entreprises étrangères dans les pays africains dépourvus de gouvernance dans le secteur ainsi que de cadre réglementaire et fiscal est courante. Souvent, et comme nous l'avons vu dans l'exemple de la Guinée, ces compagnies recourent aux paradis fiscaux pour couvrir la traçabilité de leurs activités financières provenant de l'exploitation peu scrupuleuse des ressources dans ces mêmes pays africains. Les gouvernements devraient conclure des accords avec les pays qui jouent également le rôle de paradis fiscaux pour assurer une meilleure transmission de l'information sur les entreprises et leurs activités. Ainsi, les tentatives de corruption et de versement de pots-de-vin peuvent être plus facilement détectables ;

- **Prise en compte des intérêts des communautés locales** : afin d'éviter la création de tensions entre les communautés locales et le gouvernement ou entre ces dernières et les entreprises opérant sur le terrain, l'État doit mettre en place des mécanismes de protection des dites communautés. Le développement de ces dernières devrait être intégré dans les préoccupations des entreprises exploitant de sites miniers à travers la création systématique de fonds de développement des communautés. Ces fonds devraient recevoir une part des bénéfices de l'extraction des ressources et être réinvestis au profit des populations locales ;

- **Création de sociétés de gestion** : bien que dans plusieurs pays, la logique voudrait que les revenus soient la propriété de l'État et des populations, ces derniers devraient être gérés à un niveau indépendant. La création d'entreprises nationales pour la gestion et la gouvernance du secteur est un aspect important. Ainsi, la prédation pour les ressources est évitée, et les dirigeants n'ont pas directement accès aux dépenses ;

- **Multiplication des partenariats public-privé** : la coopération entre le secteur public et le secteur privé permet une meilleure gestion du secteur extractif. Les entreprises privées permettent un transfert de connaissance et un transfert technologique. De plus, l'intégration du privé permet une meilleure performance du secteur et plus de compétitivité ;

- **Formation du capital humain** : un capital humain bien formé permet une meilleure

performance du secteur. Celle-ci peut se faire à travers le recrutement de cadres formés spécifiquement pour le secteur ou par le recrutement d'entreprises étrangères qui transmettent leur savoir-faire aux entreprises locales ;

- **Diversification de l'économie** : l'État doit adopter une perspective à long terme et donc réinvestir les revenus de l'extraction dans d'autres secteurs économiques. Cette diversification permet de multiplier les sources de revenus et de limiter la dépendance de l'économie du pays de l'exploitation des ressources naturelles dont les cours sont très instables sur les marchés internationaux. De plus, une diversification de l'économie permet une création d'emplois plus importante et un développement économique et social ainsi qu'une croissance positive.

Dans toute l'Afrique, il faudra mettre en œuvre des politiques visant à la transformation économique interne des ressources naturelles pour créer de la valeur ajoutée. Pour éviter que les ressources naturelles se transforment en « malédiction », il faudrait plutôt les transformer en « bénédiction » pour accélérer le développement de l'ensemble du continent. De ce fait, il faudrait de la transparence, de l'équité, de la justice sociale dans leur exploitation et la gestion des revenus. Des politiques sociales hardies visant à instaurer des politiques de « discrimination positive » en faveur des populations vivant sur les zones d'exploitation minières (Dembelé, 2015).

Les Etats africains devraient repenser les objectifs d'industrialisation et de développement à partir de l'utilisation efficace et rationnelle de leurs ressources naturelles en vue de la transformation structurelle du continent, comme le préconisent les institutions sous-régionales et continentales, faisant écho aux appels répétés des mouvements de la société civile. Pour avoir des chances de réussir, une telle transformation devrait être inscrite dans une perspective sous-régionale et continentale.

BIBLIOGRAPHIE

ANYANWU J. C. (2002), « Economic and political causes of civil wars in Africa : some econometric results », *Economic Research Papers*, n° 73, BAD, Abidjan.

ATKINSON, G. & HAMILTON K. (2003). *Savings, Growth And Resource Curse Hypothesis*, *World Development*, Vol.31 , No. II , p. 1793-1807

AUTY, R. M. (2000). How Natural Resources Affect Economic Development, *Development Policy Review*, Vol. 18 , 347-364

BANNION I., COLLIER P. (2003), *Natural Resources and Violent Conflict : Options and Actions*, Banque mondiale, Washington DC.

BAYART J.-F., HIBOU B., ELLIS Ch. (1997), *La Criminalisation des États en Afrique*, Éditions Complexe, Paris.

BOUTALEB O., (2022), « La gouvernance des ressources naturelles en Afrique : le modèle botswanais », dans *Policy Paper*, Policy Center for the New South, Rabat, pages 10 à 22.

BRAECKMAN C. (2003), *Les Nouveaux Prédateurs*, Fayard, Paris.

CARBONNIER G., (2013), « La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes », dans *Revue internationale et stratégique*, Volume 3 / N° 91 ; pages 38 à 48.

CARTIER-BRESSON J., SALAMA P. (dir.) (2003), « Entendre les violences », *Revue tiers monde* n° 174, avril-juin.

CHÂTAIGNIER J.-M., MAGRO H. (2006), *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris.

CLAPHAM C. (2000), *African Guerrillas*, James Currey, Oxford.

CEA (2007), *Rapport économique sur l'Afrique*, Nairobi, avril.

COMMISSION POUR L'AFRIQUE (2005), « Notre intérêt commun. Rapport de la commission pour l'Afrique », Londres.

COLLIER P., HOEFFLER A. (2000), « On economic causes of civil wars », *Oxford Economic Papers*, vol. 50, p. 563-573.

COLLIER P., HOEFFLER A. (2002), « On the incidence of civil war in Africa », *Journal of Conflict Resolution* 46 (1), p. 13-28.

COLLIER P. (2007), *The Bottom Billion : Why the Poorest Countries are Failing and What Can Be Done about it*, Oxford University Press, mai.

DEMBELE D. M., (2015), « Ressources de l'Afrique et stratégies d'exploitation », dans *La Pensée* Volume 1 – N°381 pages 29 à 46

DEMBELE, D. M., 2012, « Libye : réflexions sur une guerre » dans *Afroscopie*, L'Harmattan, Paris.

DOYLE M., SAMBANIS N. (2000), « International peacebuilding : a theoretical and quantitative analysis », *American Political Science Review*, 94 (4), p. 779-802.

FEARONJ D., LAITIN D. D. (2003), « Ethnicity insurgence and civil war », *American Political Science review*, 97 (1), fév., p. 75-90.

GARCIA-LUENGOS J. (2020), « La malédiction des ressources naturelles en Afrique subsaharienne au XXI^e siècle », dans *Afrique(s) en mouvement*, Volume 2 / N°3, pages 61 à 66.

GBERIE L. (2007), *L'Afrique de l'Ouest : entre pierres et étincelles, l'économie politique des diamants et la déstabilisation régionale*, Document hors séries n° 9, Partenariat Afrique-Canada International Peace Information Service, p. 7.

COLLECTIF (2005), *L'Entreprise diamantifère dans la géopolitique africaine*, L'Harmattan, Paris.

GLOBAL WITNESS (2003), *For a Few Dollars More. How al Qaeda easily infiltrated diamond trading networks*, rapport, avril, Londres.

GUILLANEAU J.-C. (2009), *Processus de Kimberley : le cas de la République du Congo*, Passages, FMDD, Forum mondial du développement durable.

HUGON P. (2008), *L'Économie de l'Afrique*, La Découverte, coll. « Repères » (6^e éd.), Paris.

HUGON P. (2009). *Géopolitique de l'Afrique*, SEDES (2^e éd.), Paris.

HUGON P. (2008), « Les conflits armés en Afrique : apports, mythes et limites de l'analyse économique », *Revue tiers monde*, n° 176.

HUGON P. (2006) « La conflictualité armée en Afrique : le rôle des facteurs économiques », *The European Journal of Development Research*, Franck Cass publishers.

HUGON P., & MATELLY S., (2008), *Les Économies de guerre*, rapport IRIS.

HUMPHREYS M. (2003), « Aspects économiques des guerres civiles », *Revue tiers monde* n° 174, avril-juin.

JACQUEMOT P. (2009), « L'économie des conflits dans le Congo oriental », *Hérodote* n° 134, La Découverte, Paris.

KALDOR M. (2009), *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Oxford Polity Press.

KALIVAS S. (2001) « New and old civil war : A valid distinction ? », *World Politics*, 54, 1.

KIRAT T. & TORRE A. (2007), « Quelques points de repères pour évaluer l'analyse des conflits dans les théories économiques, avec une emphase particulière sur la question spatiale », dans *Géographie, économie, société*, Volume 9 / N°2, pages 215 à 240.

LE BILLON P. (2003), « Matières premières, violences et conflits », *Revue tiers monde* n° 174, avril-juin.

MAGRIN G., (2013). *Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement*, Paris, Publications de la Sorbonne, 424 pages.

MARCHAL R., MESSIANT M. (2002), « De l'avidité des rebelles. L'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier », *Critique internationale*, n° 16, juillet.

MONTCLOS M.-A. DE (2007), *Guerres d'aujourd'hui. Les vérités qui dérangent*, Tchou, collection Ingérences, Paris.

NGOUPANDE J.-P. (2003), *L'Afrique face à l'Islam. Les enjeux africains de la lutte contre le terrorisme*, Albin Michel, Paris.

ONU (2007), *Rapport mondial sur les drogues*.

ORRUJ. F., PELON R., & GENTILLHOME P. (2007), « Le diamant dans la géopolitique africaine », *Afrique contemporaine*, n° 227.

PERIES G., & SERVENAY D. (2006), *Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*, La Découverte, Paris.

REYNAL-QUEROL M. (2002), « Ethnicity, political systems and civil war », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 46, n° 1, février, p. 29-54.

ROSS M. (2004), « What do we know about natural resources and civil war ? », *Journal of Peace Research*, vol. 41, n° 4, p. 337-346.

SANDLER T. (2002), « Fighting terrorism : what economics can tell us », *Challenge*, vol. 45, n° 3.

SAWADOGO A. (2003), *L'État africain face à la décentralisation*, Collection Tropiques, Ed. Karthala. Paris.

VALLEE O. & MISSEN F. (1999), *Gémocratie, l'économie politique du diamant en Afrique*, Desclée de Brouwer, Bruxelles.